

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### **DES RANDONNEURS PEDESTRES DE BANDOL**

**Mercredi 1er octobre 2025 - SALLE DE L'ETOILE BANDOLAISE**

---

- ❖ **La séance est ouverte à 15 h30. Le pointage des membres présents confirme que 134 membres sont présents ou représentés, ceci sur 188 membres inscrits, soit une représentation de 71% ce qui constitue une excellente participation.**

**Cette 44 -ème Assemblée Générale peut donc valablement délibérer, plus du quart de ses membres étant présents ou représentés**

Michel MONCLAR, Président de l'association des Randonneurs Pédestres de Bandol, est nommé Président de séance et ouvre cette assemblée générale afin de suivre l'ordre du jour. Catherine DOBELMANN, Secrétaire adjointe, est nommée secrétaire de séance.

#### **I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2024**

Le Président propose la lecture du compte-rendu de l'assemblée générale du 6 novembre 2024.  
(Ce document a été diffusé sur le site de l'association.), personne ne le souhaitant nous passons au vote.

#### **Adopté à l'unanimité**

Pour cette première saison sous le pilotage de notre comité de direction, je vous remercie pour votre implication comme le montre votre présence nombreuse, pour la manière dont se sont déroulées nos randonnées, pour votre bonne humeur et pour le respect de nos consignes de marche.

Je voudrais remercier les personnes du bureau et du Comité de direction, les membre de la commission sentiers ainsi que nos animateurs sans lesquels cette saison de randonnées n'aurait pas pu se réaliser.

Cette année écoulée a été l'occasion de mesurer ce que représente le bénévolat dans le fonctionnement de notre association. Les animateurs, les permanences, les réunions du comité de direction et de la commission sentiers, les réunions des animateurs, les inscriptions en début de saison et lors de chaque randonnée représentent 4802 heures soit 2, 5 EQTP et une valorisation de 80 000 € a minima sur l'année.

Sans toutes ces personnes qui se mobilisent pour que nous puissions randonner en toute sérénité, rien ne serait possible.

Merci à la société de transport Saint Cyr Tourisme et ses chauffeurs Anne, Christopher, Philippe et les autres. Un grand merci pour leur gentillesse et leur disponibilité.

Merci de votre confiance

## **II – RAPPORT D'ACTIVITE**

Hélène BRISAC, vive-présidente, vous présente ce rapport moral

Après un démarrage compliqué sur lequel il n'est pas nécessaire de revenir, cette saison s'est déroulée de manière optimale.

Le nombre d'adhérents à l'association pour la saison 2024/2025 a atteint 211 personnes dont, 42 nouveaux (20%).

Le nombre de rando effectuées a été de 30. Elles ont débuté tardivement, après l'AG 5 ont été annulées pour des raisons de météo.

Le total des participants a été de 2478 pour les randonnées en cars. A ce total, il convient de rajouter 53 participants le 1er novembre 2024 et 43 participants le 3 janvier 2025 pour des randonnées en covoiturage.

Soit une moyenne de 88 par rando et donc dans les cars.

Une analyse de la fréquentation apporte un éclairage pertinent sur nos randonnées

- moins de 80 participants : 5 randos
- entre 80 et 95 participants : 18 randos
- entre 96 et + de 100 participants : 5 randos

Le prix d'un car est de 550 € (en 2025) + 30€ par chauffeur. On arrive à l'équilibre avec 49 participants par car. Si on prend 2 cars, il faut au moins 97 participants ce qui induit que notre poste transport a été déficitaire dans 82 % des randonnées.

Par ailleurs, au regard du nombre d'adhérents, le nombre de randonneurs effectifs est de l'ordre de 50%.

Notre mode de fonctionnement en utilisant les cars a besoin pour perdurer de votre participation la plus large possible et nous espérons que le programme que nous vous avons proposé rencontrera un vif succès et une participation nombreuse de votre part.

L'association a développé les participations occasionnelles aux randos avec les Pass Jours (24 en 2025).

Elle a ajouté un nouveau moyen de paiement, par internet avec HelloAsso auquel de nombreux adhérents ont souscrits régulièrement. A titre d'illustration, 61 adhésions ont été faites à ce jour par HelloAsso soit près d'un tiers des adhésions enregistrées à ce jour.

**Vote**

**Le Rapport d'activité est adopté à l'unanimité.**

### **III - RAPPORT D'ACTIVITE ANIMATIONS**

Gérard FLARY, vice-président, vous présente ce rapport d'activités.

Au cours de la saison 2024-2025 nous avons organisé les manifestations suivantes :

- **La galette des rois** : nous nous sommes retrouvés dans cette même salle le 17 janvier 2025 avec 120 participants pour le grand plaisir de tous notamment des gourmands.

- **Les Grillades de Saint Jean du Puy** : le 16 mai – avec 115 participants, un grand merci à nos cuistots et aux organisateurs et à tous les participants pour leur apport de victuailles. Merci à l'Etoile bandolaise pour le prêt du véhicule et du matériel.

- **Le repas de fin de saison le 17 juin** – 80 participants. Gratuité pour les animateurs. Le prix du package repas transport a été minoré de 7 € . Merci au domaine du Pouret pour la qualité de ses prestations.

- **Séjour dans les Dolomites** du 14 au 19 septembre 2025. Superbe séjour avec 40 participants.

Pour rappel, 2 voyages (Randonnées au Pays Beaujolais du 14 au 17 avril 2025 et Découverte de l'Ariège 9 au 14 juin 2025) ont été annulées faute de participants en nombre suffisant.

Un voyage à destination des Pouilles a été aussi proposé et n'a pas reçu d'accueil favorable.

 mm

Nous préparons actuellement le programme de la saison 2025 2026 et nous vous le communiquerons au plus tôt.

Cependant, le faible intérêt pour les voyages en 2025 nous interroge et le comité de direction souhaiterait connaître votre avis sur les raisons de cette situation.

Merci de vos contributions à venir

**Vote**

**Le Rapport d'activité animations est adopté à l'unanimité.**

Je vais redonner la parole à notre président

### **III – RAPPORT FORMATIONS ET CREATION RANDO SANTE**

Au cours de cette saison, un membre du comité de direction, Catherine DOBELMANN, a participé au stage de correspondant tourisme afin que nous disposions des dernières bonnes pratiques en la matière et que nous puissions nous appuyer sur le savoir-faire développé par le Comité Départemental FFR du Var.

1 animateur, Bernard Vaillant, a préparé son BF et participera aux 2 premières journées du BF initial le 6 et 7 octobre 2025 et aux 2 journées du BF final les 1er et 2 avril 2026. Entre ces 2 périodes, il devra réaliser 3 randonnées test pour valider son parcours en club.

3 animateurs et une candidate animatrice ont participé à un stage Carte Boussole à Rocbaron le 18 mars 2025.

10 animateurs et membres du comité de direction ont participé à un stage de formation PSC1 le 25 février 2025.

Enfin, le comité de direction a validé la proposition de Damien Silve et de Patrick Pierson de créer une activité de Rando Santé au sein de notre association. et de solliciter le label Rando Santé auprès de la Fédération Française de Randonnée

Je donne la parole à Damien SILVE, animateur certifié Rando Santé, pour vous présenter cette activité.

La Rando-Santé c'est marcher moins vite, moins loin, moins longtemps : L'inverse de l'idéal olympique mais fidèle à Pierre de Coubertin : l'important c'est de participer !

La Rando-Santé s'adresse aux personnes capables de marcher de façon autonome sans assistance ni équipement médical mais dont les possibilités physiques ne correspondent plus aux randonnées classiques proposées du fait :

- d'une sédentarité importante, du vieillissement ou d'un manque de confiance en soi.

- d'un surpoids, d'un diabète, d'une immobilisation prolongée par suite d'interventions chirurgicales ou à de la chimiothérapie.
- de pathologies stabilisées (neurologiques, cardiologiques, ou respiratoires.)

La Rando-Santé doit respecter des critères précis qui garantissent la sécurité et le bien-être des participants.

( D'ou la demande de label Rando Santé auprès de la FFR )

- Distance limitée à 9 km maximum, ce sera plutôt entre 5 et 8 km
- Vitesse limitée à 3,5 km/h maximum, nous nous adapterons au rythme de vos pas
- Temps de marche de 4 heures maximum, incluant des pauses fréquentes.
- Dénivelée positive de 200 mètres maximum
- IBP inférieur à 50
- Nombre de Randonneurs limité si possible à 15
- Encadrement obligatoire d'un animateur CARP ou BF ayant suivi une formation spécifique Rando-Santé.

Il pourra être accompagné d'un serre-file pas nécessairement animateur ou Santé.

Dans la pratique, Patrick et moi avons reconnu et validé durant l'été des randos qui ont toutes en plus un intérêt patrimonial, culturel ou de paysage. ( Ile du Gaou, la Crête du Faron, le Parc du Mugel et le musée de la Navale, la maison des 4 frères et son exposition etc....)

Pour être bénéfiques physiquement, mentalement et socialement, ces randos seront organisées toutes les semaines de préférence le lundi après-midi à partir du 6 Octobre en covoiturage.

Ces randos font en pratique entre 5 et 8 km et moins de 200 mt de Dénivelée positive.

Dans tous les cas, c'est la rando qui s'adapte au randonneur, elle s'adapte aussi au plus faible.

Empathie et bienveillance sont les maîtres mots de la Rando -Santé.

Pour initier notre formation, nous avons été accueillis par le club Rando-santé de La Crau le 23 mai 2025. Qu'il en soit chaleureusement remercié.

Après une formation à distance durant tout l'été, nous avons suivi le stage de formation avec succès les 13 et 14 septembre de cette année.

Nous voici prêts pour démarrer cette nouvelle activité rando-Santé.

CD mm

Patrick et Moi serons à votre disposition pour répondre à vos questions à l'issue de l'Assemblée Générale.

Question sur le coût du co-voiturage, qui permettra le déplacement des randonneurs Rando Santé : un montant forfaitaire de 5 € /personne est estimé satisfaisant. Les 2 minibus ( 9 passagers chacun.) de la ville de bandol pourraient être empruntés.

Rappelez-vous , Un jour de Sentier c'est une semaine de Santé !!

Je redonne la parole au président de séance

A ce stade de mon propos, je souhaite remercier très sincèrement les animateurs qui nous ont permis de réaliser cette saison 2024 2025.

Merci aux animateurs présents de bien vouloir se lever et de se présenter pour nos nouveaux adhérents.

Malgré le dynamisme de cette équipe et son dévouement, il apparait toutefois indispensable de se poser un certain nombre de questions sur notre modèle d'animation car nos animateurs vieillissent, sont sollicités par leur famille ou leurs loisirs autres et se blessent malheureusement aussi.

Nous avons cette année réussi à respecter notre engagement sécurité de soutenir l'action des animateurs des 2 groupes 3 par des animateurs des autres groupes et ce à la satisfaction, je pense, de tous..

Nous avons aussi réalisé 2 reconnaissances pour pouvoir vous proposer de nouveaux tracés (Malpasset, Niolon). La prochaine reconnaissance située entre l'Etang de Berre et la mer aura lieu le 22 octobre 2025. Notre ambition est de réaliser une reconnaissance chaque trimestre pour renouveler les parcours qui vous sont proposés

L'équipe des animateurs et des serres files est évolutive, certains souhaiteront s'arrêter à l'orée de cette saison et je leur demande de bien vouloir se signaler auprès de moi le plus tôt possible afin de planifier les randos des différents groupes.

Je vous sollicite pour rejoindre l'équipe d'animateurs et de serre files. Sans renfort, durant cette année, la préparation de la prochaine saison sera rendue très complexe. Parlez avec les animateurs actuels dans vos groupes pour mieux comprendre les enjeux de ce bénévolat et débiter votre formation en interne.

**Vote**

**Le Rapport formations et création de l'activité Rando Santé est adopté à l'unanimité.**

CD MM

## **IV - RAPPORT FINANCIER : DISCUSSION ET APPROBATION DES COMPTES**

### **RAPPORT DES CONTROLEURS AUX COMPTES**

Bonjour à tous,

La présentation des comptes de notre association pour l'exercice 2024/2025 est faite par Sylvie SECARDI, trésorière adjointe, la trésorière Claire LEONETTI étant hospitalisée.

## **1. Le compte d'exploitation**

Le compte d'exploitation de l'exercice clôturé au 31 août 2025 fait ressortir un bénéfice de 8 569.88€ constitué par les postes suivants :

### **Au niveau des recettes**

#### **Les adhésions :**

Le montant des adhésions encaissées s'élève à 12 667,35€ +60€ de pass jour  
La somme de 6 044.90 € a été reversée à la FFR pour les licences ce qui donne un solde positif de 6 682.45€ qui représente notre budget de fonctionnement.

#### **Les subventions :**

- Nous avons demandé 2 subventions auprès du département, une subvention de fonctionnement pour pallier le déficit du poste transport et une subvention formation pour la formation secouristes.

Ces 2 dossiers ont été refusés sans plus d'explication.

Ils ont toutefois été l'occasion de mesurer ce que représente le bénévolat dans le fonctionnement de notre association ainsi que nous l'avons déjà évoqué.

- Le comité départemental de la FFR nous a quant à lui versé 300€ de subvention d'aide à la formation

-Pour l'exercice à venir nous allons renouveler la démarche auprès du département ainsi que la sollicitation d'une subvention auprès de la mairie de Bandol que nous remercions par avance.

CD MM

## **Mais parlons aussi des autres recettes :**

- Vente de Tee shirt, casquettes & coussins pour 84€
- Fonds de caisse récupéré des exercices précédents 210€
- Produits financiers intérêts du livret A pour 574.98€ pour l'année 2024 et + 281.16€ à venir pour la période du 01-01-25 au 31-08-2025 soit un total de 856.14€.

## **Au niveau des dépenses**

Mais, bien sûr, il faut aborder le sujet des dépenses :

### **1- Les randonnées :**

Nous avons encaissé 29 730€ pour le transport bus des randonnées et avons reversé à St Cyr tourisme de 29 240 € et 1 590€ de pourboires aux chauffeurs. Nous avons une différence négative de 1 100€ (contre une perte de 2 750€ en 2024).

Cette année nous avons mis en place le système de paiement par Hello Asso qui a rencontré un franc succès, puisque 1/3 des randonneurs règlent par hello asso. Nous vous encourageons à poursuivre sur cette lancée qui facilite le travail de tous.

Le dispositif de paiement par carnets de 5 tickets a été maintenu jusqu'au 31 Mars 2025.

124 Carnets ont été vendus soit 620 Tickets, pour un montant de 7 440€, et un report de 53 tickets achetés mais non utilisés par les randonneurs reste pour le prochain exercice (636€).

Cette somme a été comptabilisée en produits constatés d'avance.

Toutes les factures relatives à l'exercice ont été réglées.

Nous avons dû régler également une facture due à Saint Cyr tourisme pour un montant de

1 060€ correspondant à une randonnée de l'exercice précédent

### **2- Les évènements du club et frais de réception :**

Cette année, nous avons pu nous retrouver à diverses occasions :

- Nous avons commencé par les AG (du 4 octobre et du 6 novembre 2024 qui ont généré 547.58€ de frais de réception hors location de salle)

- Pour la première fois cette année, nous avons convié les nouveaux adhérents à un pot de bienvenue (55.63€).

Cette initiative a permis aux nouveaux de faire connaissance avec l'équipe pour être mieux intégrés dès leurs premières randonnées.

CD

MM

- Nous nous sommes également retrouvés pour notre plus grand plaisir autour de la galette des rois (pour un coût de 717.01€)
- L'association a mis à votre disposition des rafraîchissements de fin de randonnée (pour un montant de 67.41€)
- Les grillades de St Jean du Puy, qui sont toujours très appréciées ont engendré 1 141.18€ de dépenses.
- Et enfin le repas de fin d'année a été offert aux guides qui travaillent pour vous tout au long de l'année pour vous proposer des randonnées de qualité.

L'association a pris en outre en charge 7€ pour chaque participant  
Le coût total de cet évènement pour l'association s'est élevé à 609€

Il est précisé que les membres du bureau ont quant à eux payés leur repas et leur transport contrairement aux usages des années antérieures.

**L'ensemble de ces manifestations ont représentés un cout global de 3 137.81€**

### **3- Les frais et charges d'administration :**

Les frais administratifs s'élèvent cette saison 2 255.50€

Achats pharmacie, fournitures de bureau et petit matériel informatique, assurances, location de salles, indemnités kilométriques, frais postaux, frais bancaires etc. ....

auxquels il convient de rajouter 434.40€ de redevances pour les logiciels utilisés par notre association (site internet, du logiciel Sity trail, la licence Microsoft, basi compta)  
**soit un total de 2 689.90€**

### **4- Frais de mission ou stage**

-La formation de secourisme (PSC1) a été suivie par 10 personnes pour un coût de 600 €.

- 4 randonneurs ont suivi un stage boussole pour 80€

- 1 randonneur a suivi une formation de correspondant tourisme pour 50€

-1 randonneur en formation au Brevet Fédéral au cours de l'exercice (Bernard Vaillant) pour un coût de 690€, dont 350€ devraient être remboursés au club pour l'an prochain.

-2 animateurs ont été inscrits à la formation Rando Santé pour un montant de 520. € dont la moitié devrait nous être remboursés sous réserve que notre association obtienne le label Rando Santé

*ad mm*

Les formations qui se dérouleront fin 2025 pour un montant de 1 210€ ont été comptabilisées en charges constatées d'avance.

**Le total des formations ainsi dispensées ou à dispenser s'élève à 1 940€.**

## 5- Les voyages :

Sur cet exercice, aucun voyage n'a été réalisé, faute de participation suffisante  
Le voyage des Dolomites est sur le prochain exercice et ne passera pas par la trésorerie de l'association

### 2) Le point sur la trésorerie :

Cette année les dépenses ont été supérieures aux recettes, ce qui entraîne un déficit de trésorerie d'un montant de -1 777.28€

Le résultat de trésorerie (différence entre les recettes encaissés et dépenses décaissés)  
s'élève à..... -2 192.26€

Le résultat financier intérêts de l'année civile 2024 sur livret A est de.....574.98€

Le résultat exceptionnel est négatif de..... -160.00€

Total général ..... - 1 777.28€

Cette perte de trésorerie a dû être complétée comptablement d'une somme globale positive de 10 347.16€ dont le détail suit :

-Tickets de bus vendus(encaissés) et non utilisés au 31-08-2025.....- 636,00€

-Extourne des Tickets de bus vendus(encaissés) et non utilisés au 31-08-2024 ..... + 1 032,00€

-Formations payées avant le 31 Août 2025 qui auront lieu sur le prochain  
exercice.....+ 1 210.00€

-Intérêts à recevoir sur le livret A pour la période du 01-01-25 au 31-08-2025..... + 281.16€

-Reprise des provisions pour charges comptabilisées au 31-08-2024 .....+ 8 460,00€

**RESULTAT NET COMPTABLE DEFINITIF.....+ 8 569,88€**

Merci de votre attention

### ***La parole est donnée aux vérificateurs aux comptes***

La Trésorière et le président des Randonneurs Pédestres de Bandol ont présenté la comptabilité de l'exercice 2024/2025 à Madame Yolande YMAR et Monsieur Michel CONTE, les deux membres vérificateurs qui avaient été mandatés lors de l'Assemblée Générale du 6 novembre 2024.

*CD* *MM*

Après vérification et contrôle, ceux-ci présentent le compte rendu de leur mission. Michel Conte donne quelques précisions sur les pertes dues au budget transport et évoque le remplissage insuffisant des cars, la possibilité de prendre un car de moindre capacité impossible la plupart du temps et l'augmentation des tarifs en mars : tous ces paramètres constituent des facteurs pénalisants pour notre association et son mode de transport.

Aucune réserve n'a été émise en ce qui concerne la tenue de la comptabilité.

Ce document sera annexé au présent procès-verbal.

Nous vous demandons de donner quitus pour la gestion du Comité de Direction au Trésorier pour l'exercice 2024/2025.

### **Vote**

**Le rapport financier est adopté à l'unanimité.**

Nous remercions Yolande YMAR et Michel CONTE pour la tâche accomplie durant cette saison.

La parole est ensuite donnée aux élus présents du fait de leurs contraintes d'emploi du temps : Mme Quilici nous félicite pour le déroulement de notre assemblée générale. Elle encourage fortement l'initiative Rando santé car la santé, le lien social, l'ouverture sur les trésors de notre département sont importants pour tous.

Mr Baud encourage le côté formation de notre association, formation aux premiers secours, au métier d'accompagnateur....

Enfin Mme Nadjarian, qui suit depuis 10 ans nos assemblées, relève le pourcentage de nouveaux adhérents, révélateur du succès de notre association.

Le président de séance les remercie de leur présence qui montre l'écoute de nos élus pour le fonctionnement associatif et ses enjeux.

## **VI – ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION**

Le président de séance reprend la parole et propose que la modification des statuts adoptée lors de l'AG extraordinaire de ce même jour proposant le renouvellement par tiers des membres du comité de direction en absence de validation par la Préfecture du Var s'applique à compter de la prochaine AG.

### **Vote**

**Approuvé à l'unanimité**

CD MM

Les membres sortants rééligibles sont : Hélène BRISAC, Evelyne LAGIER, Brigitte MONCLAR, Gérard FLARY, Michel MONCLAR.

Ils se représentent tous les 5.

Les autres membres du comité de direction souhaitent poursuivre leur implication.

**Nouveaux membres** : Damien SILVE

### **A L'ISSUE DU VOTE**

#### **TOUS LES MEMBRES QUI SE SONT PRESENTES SONT ELUS OU REELUS A L'UNANIMITE DES PRESENTS ET REPRESENTES**

La liste des membres s'établi comme suit : Evelyne LAGIER, Hélène BRISAC, Brigitte MONCLAR, Françoise LHOMON GAGNE, Claire LEONETTI, Yvelise CLEIS, Catherine DOBELMANN, Yvette PONCET, Sylvie SECARDIN, Damien SILVE, Gérard FLARY, Dominique CHABOT et Michel MONCLAR.

### **VII- QUESTIONS DIVERSES**

#### **Nouveau logo de notre association :**

Je remercie tout d'abord toutes celles et tous ceux qui ont adhéré à ce concours et qui nous ont transmis leurs propositions.

Le comité de direction a sélectionné 3 projets et vous avez voté lors du pointage pour l'un d'entre eux.

Le résultat est le suivant : logo N° 1 6 votes logo n° 2 18 votes et logo n° 3 30 votes

Le logo n° 3 est celui qui a obtenu le plus de votes et sera donc décliné sur nos outils de communication et sur les vêtements et casquettes que nous vous proposerons.

#### **Composition du bureau et du comité de direction**

Le nouveau Comité de direction tient sa première réunion pour procéder à la composition du Bureau et du Comité de direction

Le Comité de direction est composé de 12 membres :

- |                         |                     |
|-------------------------|---------------------|
| - Président :           | Michel MONCLAR      |
| - Vice-Présidente :     | Hélène BRISAC       |
| - Vice-Président :      | Gérard FLARY        |
| - Secrétaire :          | Brigitte MONCLAR    |
| - Secrétaire Adjointe : | Catherine DOBELMANN |
| - Trésorière :          | Claire LEONETTI     |

*CD mm*

- Trésorière adjointe : Sylvie SECARDIN
- Responsable Commission des sentiers : Yvette PONCET
- Responsables voyages-manifestations diverses : Gérard FLARY et Catherine DOBELMANN
- Responsable des encaissements du vendredi : Evelyne LAGIER
- Responsable du site : Dominique CHABOT
- Responsable Formation et encadrement animateurs et sécurité. Damien SILVE
- Responsables adhésions et inscriptions : Hélène BRISAC,  
Françoise LHOMOND GAGNE  
Evelyse CLEIS

Un adhérent, Didier MACHULKA, a posé sa candidature pour intégrer la commission des sentiers. En absence d'opposition de la salle, cette candidature est retenue. Nous le remercions de cette démarche.

**Membres de la commission des sentiers :**

Yvette PONCET

Gérard FLARY

Evelyne LAGIER

*Jean-Pierre HECQ*

*Richard TRINCA*

*Damien SILVE*

*Didier MACHULKA*

Avant de clore cette assemblée générale, je voudrais vous remercier d'avoir adhéré à notre association, de partager nos valeurs et de faire que le bien vivre ensemble se poursuive sur nos sentiers de randonnées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h

**La Secrétaire de séance**



**Catherine DOBELMANN**

**Le Président de séance**



**Michel MONCLAR**

## RAPPORT SUR L'EXAMEN DES COMPTES

### « RANDONNEURS PEDESTRES DE BANDOL »

PERIODE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2024 AU 31 AOUT 2025

Conformément à la mission de contrôle des comptes de la période : 1<sup>er</sup> septembre 2024 - 31 août 2025, qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale des randonneurs pédestres de Bandol, nous avons accompli nos diligences le 3 septembre 2025.

Nous avons examiné l'arrêté des- dits comptes, à savoir :

- Le bilan arrêté au 31 août 2025
- Le compte d'exploitation pour la période : 1<sup>er</sup> septembre 2024 - 31 Août 2025 .

Pour ce faire la trésorière de l'Association : Claire LEONETTI a mis à notre disposition l'ensemble des documents financiers, soit :

- 1 - les extraits des comptes financiers du Crédit Agricole (compte courant et livret A).
- 2 - le journal des écritures comptables.
- 3 - les pièces justificatives des recettes et dépenses.

Les vérifications que nous avons effectuées nous ont permis de constater l'exactitude des éléments comptables ayant servi à l'établissement du bilan arrêté au 31 août 2025 et du compte d'exploitation de la période : 1<sup>er</sup> septembre 2024 – 31 août 2025, le tout donnant une image fidèle des comptes de l'Association. Nous nous sommes également assurés de la continuité de l'exploitation.



Nous sommes donc en mesure de certifier l'exactitude du bilan dont l'actif et le passif totalisent **18 511,99 Euros**

Et du compte d'exploitation générant un excédent de **8 569,88 Euros**

A l'issue de l'arrêté des comptes et après affectation de l'excédent de l'exercice, les fonds propres de l'Association ressortent à **17 875,99 Euros**.

En conclusion l'Assemblée Générale des Randonneurs Pédestres de Bandol est en mesure d'approuver les comptes de l'exercice 2024-2025 tels qu'ils sont présentés par la Trésorière Claire LEONETTI .

Fait à Bandol le 4 septembre 2025

Les contrôleurs des comptes

Yolande YMAR



Michel CONTE

